AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE CALVADOS

Chambr'Agri +

En direct de la Chambre d'agriculture du Calvados

Supplément
Novembre 2012

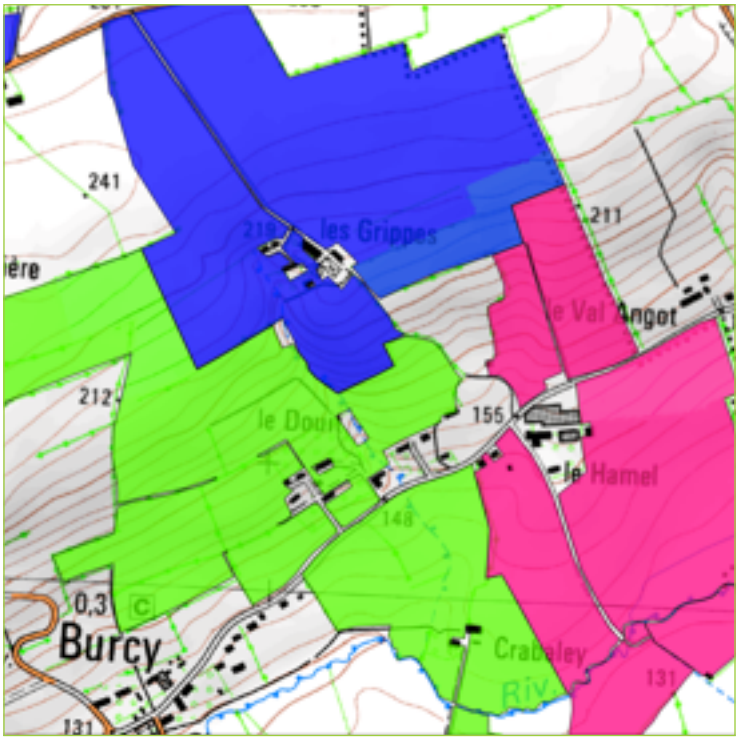

L'échange parcellaire permet de rapprocher des parcelles éloignées, mais aussi d'améliorer la configuration des îlots proches du siège d'exploitation

Des **échanges parcellaires** concrétisés dans le **Bocage**

Après plusieurs idées de projets non aboutis, il a suffi aux trois éleveurs de la commune de Burcy (au nord-est de Vire), Olivier Auvray, Hervé Chanu et Philippe Maupas, d'y repenser en juillet 2011 pour que l'échange en propriété paraisse évident. L'opportunité de la subvention du Conseil Général a fini de les convaincre. Après un petit nombre de rencontres consacrées aux calculs de surface des parcelles sur ordinateur et aux quelques formalités administratives, l'échange de 13,20 hectares a pris effet après la récolte de blé de cette année.

Depuis plusieurs années, le constat du morcellement et de la dispersion parcellaire peut être fait dans nos campagnes. L'agrandissement des exploitations, la recherche de terres à quotas, ont entraîné les agriculteurs loin de leur siège d'exploitation. Les trajets se sont multipliés, entraînant ainsi une charge supplémentaire en temps et en argent.

Aujourd'hui, avec l'augmentation de la taille des exploitations et celle du prix de l'énergie fossile, il devient idéal d'avoir le plus de surface regroupée autour de ses bâtiments d'exploitation.

L'échange parcellaire ne pourra jamais regrouper l'ensemble du parcellaire en un seul bloc au pied du siège d'exploitation. Cependant, en rapprochant les parcelles les plus éloignées, il offre des gains non négligeables de temps, d'argent et de confort de travail.

De gauche à droite : Philippe Maupas, Hervé Chanu et Olivier Auvray

Clémentine Quéré
Tél. 02 31 68 11 16
bocage@calvados.chambagri.fr

Avant l'échange

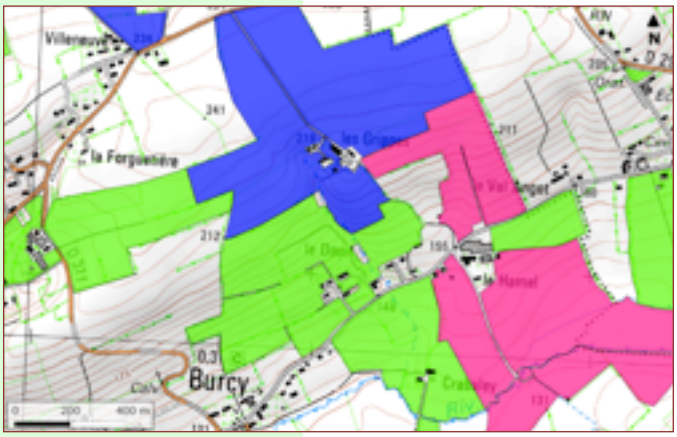

Après l'échange

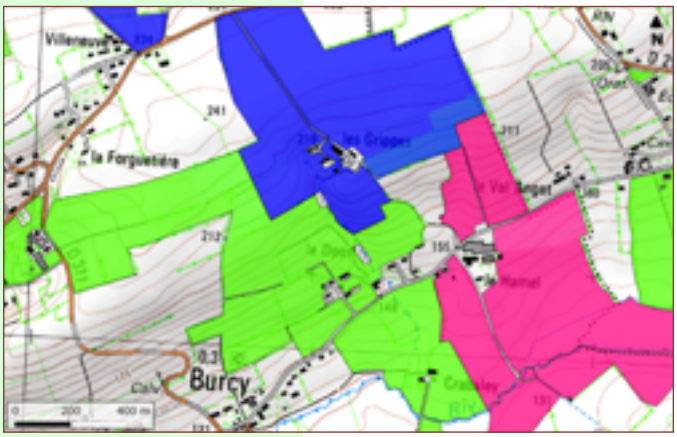

Chaque agriculteur a échangé sur le principe du gagnant-gagnant.

Il ne s'agit pas toujours de rapprocher des parcelles éloignées des bâtiments, mais aussi d'améliorer la configuration des îlots au pied du siège d'exploitation. En région d'élevage, cela permet d'optimiser le pâturage accessible aux animaux.

Avant/après : vers une meilleure gestion des terres proches des bâtiments

L'état initial des parcellaires des trois voisins était tel que des parcelles appartenant à l'exploitant d'à côté jouxtaient leur propre bâtiment. Une parcelle de Philippe Maupas était au pied des bâtiments d'Olivier Auvray, alors que ce dernier avait une parcelle collée à ceux d'Hervé Chanu. De plus, pour Philipe Maupas et son fils (Yohann, qui a rejoint le GAEC en 2010), il manquait un lien entre leurs deux îlots principaux. Grâce à l'échange, les parcellaires des trois agriculteurs ont gagné en cohérence. Les seules formalités ont été de borner les nouvelles parcelles et de refaire les actes de propriété chez le notaire.

Des économies de temps et d'argent

Le nouveau schéma parcellaire mis en place permet des économies aux exploitants. "On estime que le Gaec des Laitières épandra 40 bennes de fumier sur ses 10 hectares de maïs (dont les 4 ha 40 échangés) pendant l'année. Grâce à l'échange parcellaire, ils économiseront 1 km, soit un gain de 80 km et de 40 allers-retours à travers le bourg" a calculé Antoine Herman, responsable de la région Bocage. En ajoutant les autres trajets (labours, semis, traitements divers et récolte) et avec une consommation moyenne de 0,5 l de fioul/km, les exploitants économiseront 170 km et 85 l par an. On imagine bien qu'en plus des gains économiques, le GAEC va économiser beaucoup de temps en réduisant la distance de ses trajets.

Et la haie dans tout ça ?

L'échange des parcelles, surtout en région bocagère, nécessite de porter une attention particulière aux haies. En effet, la restructuration parcellaire passe souvent par un nouvel agencement bocager. Il paraît important de penser à replanter au minimum ce qui est arraché.
Avec la collaboration de leur communauté de communes (CDC du Canton de Vassy), une réflexion sur les plantations de haies bocagères a été entamée. David Sénéchal, le technicien en aménagement de l'espace rural de la Communauté de Communes de Vassy, prend le relais pour parfaire l'échange parcellaire. Avec son aide, les agriculteurs sont amenés à replanter plus de 600 mètres de linéaires de haies bocagères contre les 200 mètres arrachés. Le Conseil Général subventionne également ce type de projet dans tout le département.

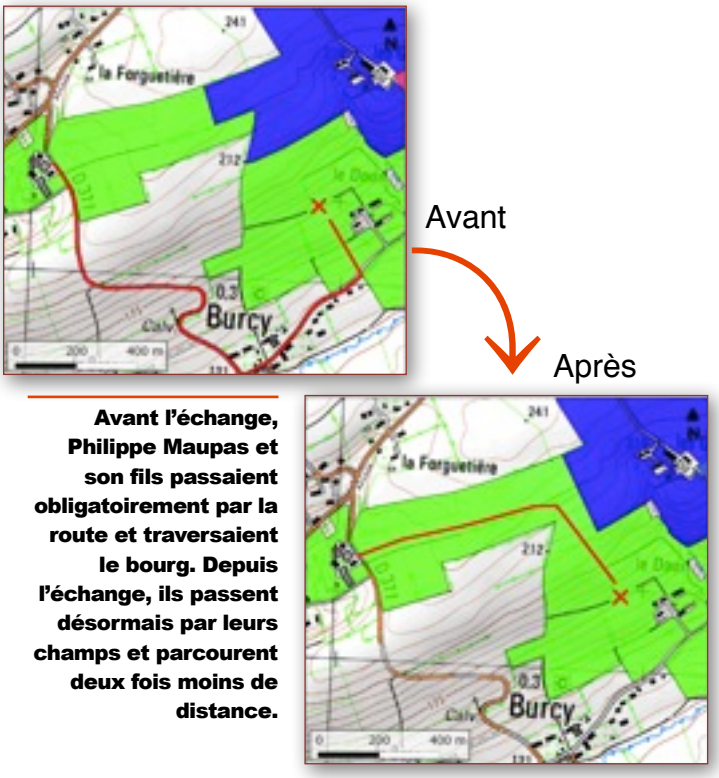

Avant l'échange, Philippe Maupas et son fils passaient obligatoirement par la route et traversaient le bourg. Depuis l'échange, ils passent désormais par leurs champs et parcourent deux fois moins de distance.

La haie, une composante qui parfait l'échange parcellaire

Une fois la subvention du Conseil Général accordée, les exploitants ont exécuté les travaux. Le géomètre est venu en juin et la signature chez le notaire a eu lieu début octobre, après la prise de possession.
Afin de réaliser l'échange à l'automne et pour faciliter la mise en place des cultures, les agriculteurs s'étaient entendus sur la rotation des parcelles concernées : "On a tous les trois décidé de faire du blé", indique l'un d'entre eux.

Un échange gagnant-gagnant

Dans leur voisinage, on connaît leur échange et celui-ci commence à faire des émules. Aujourd'hui, chaque agriculteur bénéficie de son nouveau parcellaire et le travail avec la communauté de communes, en vue de la replantation, a commencé.
En conclusion, pour réussir un échange parcellaire, il faut laisser de côté les histoires de famille, l'attachement aux terres. Il faut également avoir conscience que même si la qualité de terre est moins bonne à sa porte qu'à 20 kilomètres, le rapprochement fera gagner du confort de travail. Limiter les allers et venues aux parcelles éloignées, c'est faire baisser considérablement la facture de fuel, gros point de dépense, qui, dans les années à venir, sera de plus en plus conséquente dans les comptes de l'exploitation.

Un mode d'emploi pour les échanges parcellaires

Un guide bas-normand sur la mise en place des échanges parcellaires dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne sera bientôt disponible. Il reprendra tous les avantages de cette pratique ainsi qu'une partie réglementaire détaillée pour mettre en place les échanges en ayant toutes les cartes en main. Le guide sera en grande partie illustré par des exemples d'échanges mis en place dans chacun des trois départements.

La parole à

François Hamel

Agriculteur à Bernières-le-Patry et élu Chambre d'agriculture.

"Pour moi, la mise en place d'échanges parcellaires a deux avantages principaux. Le premier est de réduire la distance entre la ferme et les parcelles pour exploiter au plus près et donc diminuer les coûts directs. L'autre avantage est le rapprochement de parcelles permettant d'agrandir les pâturages proches, notamment ceux des vaches laitières."

Que vous apporte cet échange ?

Hervé Chanu
Je vais gagner une parcelle de nuit supplémentaire. L'échange me convient mais je l'ai fait aussi pour arranger tout le monde. Seuls deux hectares m'intéressaient et pour que ce soit plus facile administrativement, j'ai accepté d'échanger une surface de 4 ha 40.

Olivier Auvray
La parcelle qu'avait Philippe est juste à côté de mon bâtiment, franchement, elle ne peut pas être plus près de ma ferme.

Philippe Maupas
L'échange nous fait gagner en argent, en temps et en fatigue. C'est important de prendre cela en considération en ce moment, surtout avec les grandeurs actuelles de nos exploitations.

Echange de cultures ?

Si vous n'êtes pas encore prêts à franchir le pas des échanges parcellaires, il est possible d'envisager des échanges de cultures au moment des récoltes.
Ils permettent parfois de faire d'importantes économies de temps et d'énergie.

Dans les campagnes, les agriculteurs s'entendent pour mettre en place des échanges régis par le principe du gagnant-gagnant

Conseil Général Calvados

Dans le cadre du Plan Agricole et Rural, le Conseil Général du Calvados accompagne la Chambre d'agriculture dans l'animation du projet et subventionne les agriculteurs lors d'échanges parcellaires en propriété.
Contact au Conseil Général : Mathilde Loison
Tél. 02 31 57 10 81
mathilde.loison@calvados.fr

L'échange parcellaire sert aussi à diminuer les coûts de transport et le temps passé sur les routes

Echanges en jouissance

Si vous êtes intéressés par les échanges parcellaires, mais que vous n'êtes pas propriétaires, sachez qu'il existe un système d'échange de terres louées. Les **échanges en jouissance** sont un simple échange d'usage de la terre. C'est un échange temporaire qui ne remet pas les baux en cause. Les relations entre propriétaires et locataires ne sont donc pas modifiées. Régis par l'article L. 411-39 du code rural et de la pêche maritime, ils sont très faciles et très rapides à établir. Il est également possible de les mettre en place lorsqu'un des deux agriculteurs est locataire et que l'autre est propriétaire.

Sur un autre commune du bocage virois, deux exploitants voisins se sont mis d'accord pour échanger un usage de parcelles louées. Pour faire un échange à surface égale, une parcelle faisant 11 hectares et l'autre 8 hectares, il a suffi d'aller chercher 3 hectares supplémentaires en déplaçant une clôture (en bas à droite de la carte). Les propriétaires, présents à la discussion, ont tout de suite accepté l'échange de leurs locataires. La discussion autour de l'échange et l'accord sur ce projet entre les protagonistes ont été réalisés en un après-midi. L'échange a donc pris effet après les ensilages de maïs.

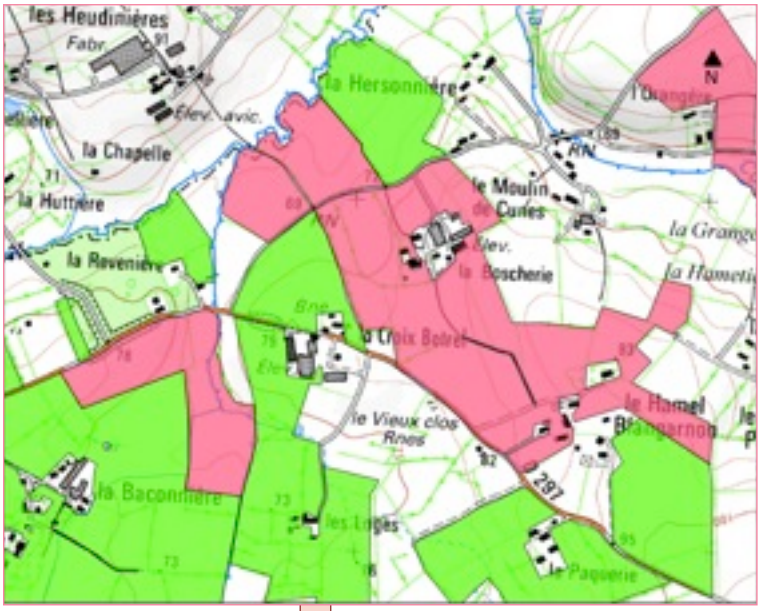

Pensé depuis quelques semaines et décidé en quelques heures, l'échange en jouissance permet d'être mis en place très rapidement. Entourée en rouge : parcelle permettant un échange à surface égale.

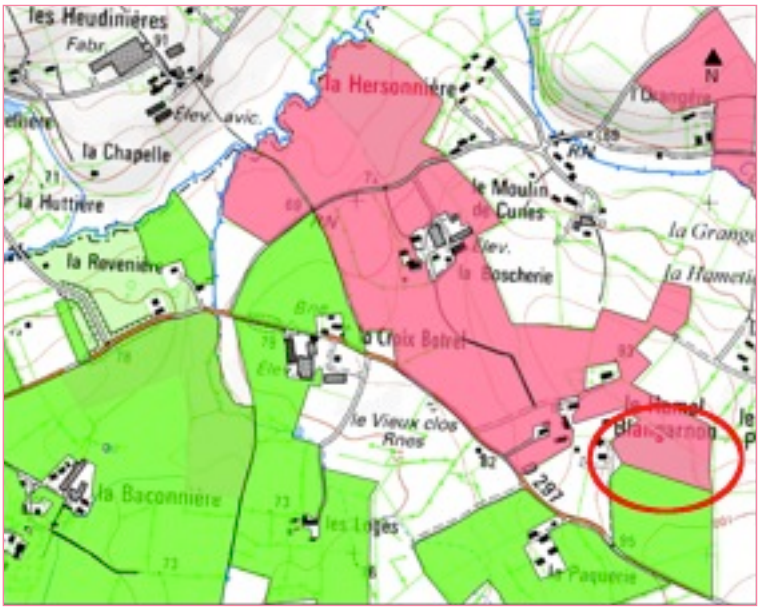

Un échange à surface égale

Pour éviter que l'échange soit lourd en termes de formalités administratives, il est préférable d'échanger à surface égale. En effet, à surface égale, les DPU restent activés et il n'y a pas besoin d'une autorisation d'exploiter.

Néanmoins, en cas de surface inégale lors d'un échange en propriété, le versement d'une soulte est possible.

En zone bocagère, le morcellement et la dispersion du parcellaire compliquent l'activité agricole.